



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

BUDGET PRIMITIF 2018

- MERCREDI 24 JANVIER 2018 -

Service de presse

Responsable des relations presse

Cécile van de Kreeke

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05.34.33.33.72 – 06.24.66.05.30

Attachées de presse

Aurélie Lou Chidlovsky

aurelie.chidlovsky@cd31.fr

05.34.33.30.65 – 07.86.50.88.94

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05.34.33.30.32 – 06.74.93.45.44

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE FAVORABLE	p. 5
II – DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE DE 30 M€	p. 6
1 - Une priorité : l'éducation et la culture	p. 6
2 - Les autres grands travaux sur les bâtiments départementaux	p. 8
3 - Un plan pluriannuel d'investissement pour la voirie départementale de 85 M€	p. 9
4 – La solidarité territoriale	p.10
5 - Un plan de développement durable et de transition énergétique de 150 M€ sur 5 ans	p.12
III – REpondre TOUJOURS PLUS EFFICACEMENT A LA DEMANDE SOCIALE	p.12
1 - Un effort renforcé pour la protection de l'enfance	p.13
2 - Forte augmentation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des dépenses en faveur du Handicap	p.13
3 - Baisse du nombre d'allocataires du RMI – RSA	p.13
4 - Augmentation de la contribution au Service départemental d'Incendie	p.13
IV – PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS	p.14
V – LES AUTRES DEPENSES PUBLIQUE	p.14
VI – UN BUDGET EQUILIBRE	p.15
1 – Un territoire dynamique	p.15
2 – La maîtrise des dépenses de fonctionnement	p.15
3 – Un nouveau pacte avec l'Etat	p.16
4 – La solidarité avec les autres Départements	p.16
5 – Un autofinancement pérenne	p.16
VII – LES CHIFFRES	p.18

INTRODUCTION



Au cours de ces dernières années, les collectivités locales ont fait l'objet de plusieurs réformes institutionnelles, fiscales et financières qui ont permis de clarifier leurs périmètres respectifs d'intervention et de redéfinir leurs modes de financement.

La carte des Régions et celle des intercommunalités ont ainsi été redessinées, tandis que les Départements se sont vus confortés dans leur mission historique de garants des solidarités humaines et territoriales.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne réaffirme ainsi ses missions d'aménagement et de cohésion du territoire, d'action sociale ou encore de gestion des collèges et poursuit pleinement l'exercice de ces missions fondamentales sur le territoire haut-garonnais.

Le Conseil départemental a, par ailleurs, abordé de manière volontariste, dans un souci d'efficacité et de cohérence de l'action publique, les transferts de compétences organisés par la loi NOTRe qui se sont traduits par des accords avec la Métropole et la Région. En plus de la voirie, trois compétences ont ainsi été transférées, au 1^{er} janvier 2017, à Toulouse-Métropole [fonds de solidarité logement (FSL), fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et prévention spécialisée], ceci dans un cadre de coopération renforcée entre les deux collectivités. En accord avec la Région, le Département a choisi de conserver, par délégation, la compétence des transports interurbains et de maintenir la gratuité des transports scolaires, ainsi que les aides directes à l'agriculture.

Parallèlement à ces modifications institutionnelles, les collectivités locales ont dû faire face à une baisse drastique des concours financiers de l'Etat, dans le cadre du redressement des comptes publics, avec notamment la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017 sur un plan d'économies de 50 milliards, ayant pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du PIB.

Compte tenu du contexte économique toujours délicat, l'évolution des dépenses sociales demeure en hausse constante. Si, pour la seconde année consécutive, les allocations relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA) connaissent une moindre évolution, la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), les dépenses liées à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) suite à la loi d'Adaptation de la Société au vieillissement (ASV) et les dépenses liées à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont pour leur part évolué de façon significative en 2017.

Devant ces multiples contraintes, la variable d'ajustement des budgets locaux est recherchée par nombre de collectivités à travers l'investissement qui a baissé de 10,6 milliards d'euros entre 2013 et 2016, toutes collectivités confondues.

Dans ce contexte, la Haute-Garonne a su démontrer une forte capacité de résilience et d'adaptation à ces différentes évolutions. Grâce à une approche rationalisée de son budget incluant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et sans augmentation d'impôts, le Département est ainsi parvenu à maintenir et même, depuis 2016, à augmenter significativement le niveau de ses investissements de 30 M€ par rapport à 2017, pour atteindre 205 M€ en 2018.

Par ailleurs, les efforts de maîtrise des dépenses de structure et les ressources fiscales liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) lui permettent de maintenir un niveau d'autofinancement et des indicateurs financiers satisfaisants.

En conséquence, le Conseil départemental demeure aujourd'hui en capacité de poursuivre la réalisation des projets engagés en début de mandature :

- Développer les actions menées en matière de modernisation de l'administration départementale.
- Maintenir la solidarité envers les plus fragiles et répondre toujours plus efficacement à la demande sociale.
- Faire de l'éducation, de la culture et de la défense des valeurs républicaines et de la citoyenneté les axes forts de la politique départementale.
- Favoriser l'aménagement et le développement harmonieux des territoires (aménagement numérique, contrats de territoires).
- Mettre en œuvre le plan de développement de plus d'un milliard d'euros en faveur de l'économie locale et de l'emploi entre 2016 et 2021.

Le Budget Primitif 2018, qui s'élève à 1,578 milliard d'euros (1,515 Md€ pour le BP 2017), démontre la volonté politique de la majorité départementale d'assumer complètement les compétences obligatoires, notamment d'assumer pleinement ses missions sociales et de réaffirmer au quotidien son rôle de chef de file dans ce domaine.

Ainsi, en 2018, la politique de solidarité en faveur des plus vulnérables verra ses crédits augmenter de près de 24 M€. Cette évolution significative s'explique en grande partie par les efforts réalisés pour accompagner les Mineurs Non Accompagnés, ainsi que par des besoins toujours plus importants en matière de prestations pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Le budget primitif 2018 marque également la poursuite des efforts en matière d'éducation et de citoyenneté, avec notamment la poursuite du programme ambitieux en matière de construction et de rénovation des collèges.

Les infrastructures de réseau avec l'entretien de la voirie départementale et le déploiement du très haut débit font bien entendu partie des grandes priorités de ce nouveau budget.

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil départemental maintient des politiques facultatives mais néanmoins essentielles pour le développement équilibré de son territoire et le bien vivre ensemble. Les transports, par délégation de la Région, la culture, le soutien aux pratiques sportives, ainsi que les aides aux projets des communes et intercommunalités contribuent à la satisfaction des besoins quotidiens et à l'attractivité des territoires.

Sincère et pragmatique, ce budget répond aux besoins des Haut-Garonnais et s'intègre parfaitement dans la stratégie financière telle qu'elle avait été établie en début de mandat, avec un niveau d'investissement amplifié et ce, sans augmentation de la fiscalité.

Il est à noter toutefois que les nouvelles contraintes posées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 constituent une source d'incertitudes pour les exercices à venir.

Selon cette loi, les collectivités locales devront réduire leur besoin de financement de 13 milliards d'euros d'ici 2022. A cette fin, les principales collectivités devront limiter l'évolution annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 %, et contenir leur capacité de désendettement à un ratio de l'ordre de 10 ans. Si le Conseil départemental est tout à fait prêt à poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il attend à l'instar des autres Départements que le cadre des discussions avec le Gouvernement respecte le principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités locales et que le Gouvernement propose des solutions justes, équilibrées et pérennes aux enjeux que sont le financement des Allocations Individuelles de Solidarité et la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, comme il s'y est engagé lors de la Conférence Nationale des Territoires et du Congrès de l'ADF.

« Malgré le contexte financier très contraint, pas question de subir. Depuis le début de notre mandat, nous faisons le choix de jouer à 100% notre rôle d'accélérateur et de solidarité des territoires haut-garonnais. Nos territoires ont des atouts. Le Département fait le choix de les soutenir, de les développer, de les faire émerger et réussir. Notre volonté est de faire de toute la Haute-Garonne un « territoire des réussites » : réussite pour le développement économique, pour l'emploi et les solidarités, pour retisser le lien social, pour favoriser la vie associative et remettre la culture au cœur des territoires.

“L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible”, disait Saint-Exupéry. C'est tout le sens de ce Budget Primitif 2018 », précise le président du Conseil départemental Georges Méric.

I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE FAVORABLE



Fort d'un bilan deux fois supérieur aux prévisions, le département de la Haute-Garonne atteint en 2016 son meilleur niveau de croissance (+5,4 %) et d'emploi (+3,4 %) depuis 9 ans. Le volume d'affaires a nettement accéléré sous l'effet des excellentes performances de l'industrie (+9,5%) soutenues par les services (+4,2%), conjugué au redémarrage des activités du BTP et de l'immobilier (+3,5%).

Cette croissance concerne spécifiquement le nord du département, le Comminges demeurant en 2016 à l'écart de la reprise.

L'emploi salarié a bénéficié de l'accélération de l'activité, les effectifs progressant de +3,4 % grâce aux très nombreuses embauches dans les services (+5,2 %) et, dans de moindres proportions, dans le commerce (+2,2 %) et l'industrie (+2,1 %).

Le secteur du BTP-Immobilier ne détruit plus d'emplois pour la 2^{ème} année consécutive.

On observe cependant une décélération de la croissance à l'échelle de Toulouse Métropole en 2017 (+3,4 %), une légère augmentation en 1^{ère} couronne urbaine (+3,2 %) et également un ralentissement en 2^{ème} couronne (+2 %).

Les écarts de croissance tendent ainsi à se réduire à l'échelle de ces territoires. Plus éloigné du centre névralgique toulousain, le Comminges parviendrait à contrecarrer les contre-performances de 2016 par une croissance certes limitée mais positive de +0,8 %.

II – DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE DE 30 M€



Alors qu'au niveau national, les investissements des collectivités ont baissé de 10,6 milliards d'euros entre 2013 et 2016, le Conseil départemental de la Haute-Garonne est en capacité de poursuivre ses efforts en faveur du développement de son territoire et de l'emploi.

En 2018, ce seront près de 205 M€, soit près de 30 M€ de plus qu'en 2017, qui seront consacrés aux investissements directs et au soutien des grands projets, notamment en faveur des communes et intercommunalités, au bénéfice de l'économie et de l'emploi local.

Ces investissements s'inscrivent dans le plan de développement Haute-Garonne 2016-2021, qui prévoit de mobiliser plus d'un milliard d'euros en faveur du développement du territoire haut-garonnais.

1 - Une priorité : l'éducation et la culture

- **La poursuite du plan d'investissements dans les collèges :**

En 2018, 42 M€ d'investissements seront consacrés à la construction de nouveaux collèges et l'amélioration et l'entretien des établissements existants.

Ces projets s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissements dans les collèges voté en janvier 2016, qui prévoit un budget de 100 M€ sur 5 ans pour la construction et la reconstruction de collèges, afin de faire face à la pression démographique.

Ils répondent aussi à l'engagement du Département pour garantir la mixité sociale dans les collèges.

Après l'ouverture du collège **Georges Chaumeton à L'Union** et la rénovation partielle du collège **Pierre Labitrie à Tournefeuille** en 2017, l'année 2018 verra la reconstruction de 3 collèges et le lancement de 5 nouveaux projets.

> 4 collèges reconstruits d'ici 2022 :

- **Louisa Paulin à Muret** : actuellement en reconstruction pour une livraison début 2019. Les travaux engagés pour un montant de 17,4 M€ prévoient la restructuration et l'extension du bâtiment principal, la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique, la réhabilitation des bâtiments du pôle des métiers et de la demi-pension, la création d'un espace sportif, le réaménagement de la cour et des espaces verts, la reconstruction des logements de fonction et le réaménagement de l'entrée principale.

- **Le Bois de la Barthe Pibrac** : démarrage des travaux de reconstruction en 2018, pour une livraison en 2019 (12 M€).

- **L'Isle-en-Dodon** : études lancées en 2017 pour une livraison en 2020 (11,5 M€).

- **Rosa Parks Toulouse** : études lancées en 2018, livraison d'une première tranche en 2021 puis livraison finale en 2022.

> 6 collèges supplémentaires attendus d'ici 2022 :

- **Escalquens** : démarrage des travaux en mars 2018 pour une livraison en 2019 (15,6 M€).
- **Beauzelle** : études lancées en 2018 pour une livraison en 2021 (17,5 M€).
- **Cintegabelle** : Etudes lancées en 2018 pour une livraison en 2021 (13,5 M€).
- **Quartier St-Simon à Toulouse** (rue Eisenhower) : cet établissement accueillera une partie des élèves de la Reynerie, dans le cadre du projet de mixité sociale. Etudes lancées en 2018, pour une livraison en 2021.
- **Un 3^e collège à Muret** dont la livraison est prévue en 2022.
- **Quartier Guilhermy à Toulouse** : cet établissement accueillera une partie des élèves de Bellefontaine, dans le cadre du projet de mixité sociale. Etudes lancées en 2018, pour une livraison en 2022.

A moyen terme, les collèges Léonard de Vinci à Tournefeuille, Nelson Mandela à Noé et Stendhal à Toulouse vont également être rénovés.

Plusieurs autres travaux d'envergure seront menés dans les collèges en 2018, parmi lesquels la restructuration de la demi-pension du collège Pablo Picasso à Frouzins qui sera livrée en 2018 (1,7 M€), la restructuration totale de la demi-pension de la Cité scolaire Vincent Auriol de Revel (950 000 €), la poursuite du plan de remplacement ou d'amélioration des chaudières ou encore la poursuite des travaux de mise en accessibilité des établissements (10,8 M€ sur 8 ans).

- **Faire vivre la République dans les collèges**

Depuis la rentrée 2016, un Parcours laïque et citoyen créé par le Conseil départemental est proposé dans les 96 collèges publics et 20 privés de la Haute-Garonne en partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs du territoire.

Unique en France, ce dispositif, entièrement financé par le Conseil départemental, a reçu le prix de la laïcité de la République française 2016, mention spéciale « collectivités locales », remis par l'Observatoire national de la laïcité.

Lors de l'année scolaire 2016-2017, le Parcours laïque et citoyen a permis à près de 30 000 élèves de 4^e et de 3^e (876 classes) de participer à des actions éducatives de sensibilisation et d'appropriation au principe de laïcité.

Fort de ce succès, le Département a fait le choix, dès la rentrée 2017, d'élargir le Parcours laïque et citoyen aux 60 000 collégiens Haut-Garonnais, de la 6^e à la 3^e. Le dispositif compte désormais plus de 200 actions portées par 123 associations et plusieurs intervenants du Conseil départemental (Musée de la Résistance, Archives et Médiathèque départementales, Maison des adolescents...).

Pour l'année scolaire 2017/2018, le Département alloue un budget de 900 000 euros au Parcours laïque et citoyen.

- **Un effort supplémentaire en faveur de la culture**

Faire vivre et partager la culture sur l'ensemble du territoire est un engagement fort du Conseil départemental, comme facteur de cohésion sociale, d'émancipation citoyenne et de défense de l'idéal républicain. Pleinement engagé pour rendre la culture accessible à tous partout en Haute-Garonne, le Département a fait du soutien aux acteurs culturels et à la création artistique une priorité politique.

En 2018, le Conseil départemental consacra 13 M€ à la culture, dont 9,65 M€ pour les activités artistiques et culturelles comme l'attribution de subventions aux communes et EPCI pour des équipements culturels, l'acquisition des spectacles. Le Conseil départemental est aussi à l'initiative de nombreux rendez-vous culturels en Haute-Garonne avec notamment la 21^e édition du festival 31 Notes d'été en 2018, qui va rayonner sur tout le territoire, ainsi que le festival Jazz sur son 31, qui a su trouver son public, son succès en témoigne.

Une nouvelle saison culturelle, « Itinérances en Haute-Garonne », a démarré à l'automne 2017 et se tiendra jusqu'au printemps 2018, avec de nombreux spectacles pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les communes et les acteurs culturels haut-garonnais.

Enfin, le Conseil départemental lance une nouvelle semaine culturelle dédiée aux cultures urbaines, du mercredi 31 janvier au samedi 3 février 2018. Cet événement inédit rassemblera, au Pavillon République situé dans la cour de l'Hôtel du Département, 4 structures œuvrant auprès de la jeunesse et dans le domaine des cultures urbaines sur le territoire de la Haute-Garonne.

Ce projet volontariste a pour ambition de valoriser la pluralité des arts urbains, d'associer les champs culturels comme les disciplines, tout en invitant la jeunesse à investir l'espace institutionnel. Danse, musique, conférences, arts visuels et sport rythmeront le cœur du Pavillon République, nouvel espace dédié au citoyen.

2 - Les autres grands travaux sur les bâtiments départementaux

- **Un nouveau bâtiment pour les Archives départementales**

En 2019, débiteront les travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment de conservation des archives départementales, chemin des Capelles.

Ce nouveau bâtiment d'une superficie de 3 400 m², offrira aux Archives un espace supplémentaire de stockage de documents qui comprendra 14 magasins d'archivage (correspondant à 30 km linéaires) mais également une salle de réception des versements, une salle de dépoussiérage, une salle d'isolement et deux salles de tri.

Le Conseil départemental alloue à ce projet un budget de 10 M€. La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue en septembre 2020.

Par ailleurs, le siège des Archives départementales fera l'objet d'une réhabilitation progressive, dont les études ont été engagées en décembre 2017 pour un démarrage des travaux début 2021.

- **Un espace dédié à la biodiversité**

L'ancien chai de la Forêt de Buzet va être réhabilité pour un montant de 700 000 €, afin de pouvoir accueillir un espace pédagogique dédié à la biodiversité ouvert au public. Livraison prévue fin 2019.

3 - Un plan pluriannuel d'investissement pour la voirie départementale de 85 M€

Le Conseil départemental a engagé en 2017 un plan ambitieux afin d'améliorer le maillage routier du territoire, aménager les liaisons routières principales et répondre aux nouveaux besoins de déplacements des Haut-Garonnais.

Avec 6 138 km de voies départementales et quelque 1800 ouvrages d'art à entretenir et à adapter, le Département engage environ 800 chantiers par an.

- Onze opérations d'envergure ont été retenues dans le plan pluriannuel d'investissement qui représente un engagement de 85 M€ pour les 10 prochaines années.

- 4 opérations de sécurité concernant des ponts dégradés et des passages à niveau dangereux :

- RD 125 : reconstruction du pont de Lapadé à Luchon : 4,5 M€ - Livraison 2018
- RD 3 : suppression du passage à niveau 19 à Muret : 4,20 M€ (sur un montant global de 21,3 M€) - Livraison 2019
- RD 46 : déviation des ponts de Ravi à Luchon : 5 M€ - livraison 2021
- RD 79 : suppression du passage à niveau 196 à Escalquens : 2 M€ (sur un montant global de 11 M€) – Livraison 2021

- 4 opérations déclarées d'utilité publique dont la réalisation peut démarrer à court terme :

- RD 916 : amélioration du fonctionnement des carrefours à Labège : 1 M€ - Livraison été 2018
- RD 74 : amélioration des accès au collège du Vernet : 1 M€ - Livraison 2018
- RD 37 : déviation de Saint-Lys : 12 M€ - Livraison 2021
- RD 630 : déviation de Bessières : 12 M€ - Livraison 2023

- 3 opérations à programmer pour une réalisation à moyen terme :

- RD 622 : déviation de Revel : 20 M€ - Livraison 2025
- RD 117 : déviation de Mane : 7 M€ - Livraison 2021
- RD 916 : prolongement vers Escalquens jusqu'à Belberaud : 15 M€ - Livraison 2025

Sur l'année 2018, 58 M€ vont être investis par le Conseil départemental pour la voirie, dont 38,6 M€ pour la voirie départementale, 4,6 M€ pour des projets en partenariat dans le cadre notamment du Plan Etat-Région et 15,6 M€ d'aides aux communes pour l'entretien des voiries communales. Enfin, 4 M€ seront consacrés à la sécurisation d'ouvrages d'art existants.

- **3 grandes opérations livrées en 2018 :**

- **Le pont de Lapadé** à Luchon, qui a été totalement reconstruit en lieu et place pour un montant de 4,5 M€
- **Le réaménagement de deux carrefours à Labège**, le giratoire de la Méridienne et le carrefour RD 916/RD 57 pour un montant de 1 M€.
- La première phase de **la mise au gabarit entre le collège du Vernet et l'entrée de Lagardelle.**

En avril 2018, débiteront également les travaux de réparation du pont de Villemur-sur-Tarn, pour un montant de 500 000 euros et du pont sur la Garonne à Chaum, à hauteur de 600 000 euros.

4 – La solidarité territoriale

> 53 millions d'euros pour soutenir les communes

En 2018, le Conseil départemental consacra 53 M€ à l'aide aux communes pour leur permettre de pouvoir continuer à assurer le développement d'équipements publics sur leur territoire.

Cette aide aux communes et aux intercommunalités a fait l'objet de contrats de territoires signés par le Département avec l'ensemble des communes et des intercommunalités en 2016.

En 2017, les contrats de territoire ont représentés près de 26 M€ d'investissements pour le Département, dont 15 M€ pour les communes hors Toulouse Métropole, 6 M€ pour les 36 communes de Toulouse Métropole et 4,9 M € pour la Ville de Toulouse, dans le cadre de l'enveloppe de 20 M€ prévue sur 5 ans. À cela, s'ajoutent les subventions de la première tranche de 6,5 M€ sur 45 M€ alloués à Toulouse Métropole pour le Parc des expositions de Beauzelle et 7 M€ pour l'Institut de Recherche Technologique (IRT) versés sur 4 ans au titre du soutien aux grands projets de développement de Toulouse Métropole.

Entre 2016 et 2017, les contrats de territoire ont connu un véritable essor en passant de 22 M€ à près de 38 M€ pour l'ensemble du territoire. Ils ont permis de soutenir de nombreux projets sur l'ensemble du territoire tels que la rénovation ou la construction de 143 groupes scolaires, 12 équipements culturels, et 54 équipements sportifs.

En 2018, les contrats de territoire seront simplifiés pour faciliter la gestion des communes et intercommunalités et seront complétés par un nouveau dispositif intitulé "Carte blanche", qui permettra de repérer et d'accompagner des projets atypiques mais porteurs d'une dynamique.

> Des nouveaux outils au service des communes et des intercommunalité.

Soucieux de venir en soutien des communes et des intercommunalités périurbaines et rurales, et de favoriser la création d'activité in situ, le Département a également développé de nouveaux outils d'aide à l'ingénierie territoriale.

Depuis novembre 2017, la SPL Haute-Garonne développement, créée à l'initiative du Conseil départemental, intervient à la demande des collectivités actionnaires pour accomplir des missions de prospective territoriale, apporter conseils et expertises, construire des solutions innovantes pour les territoires, définir et concevoir des opérations d'aménagement et assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Département dispose également de nombreux outils d'ingénierie qu'il met à destination des acteurs du territoire, porteurs de projet : les services de la collectivité, l'Agence technique départementale 31, le CAUE 31 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

> La poursuite du plan de déploiement du haut-débit

En 2018, le Conseil départemental, par l'intermédiaire de son syndicat mixte, Haute-Garonne Numérique, poursuivra son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), adopté en 2014, qui prévoit de couvrir l'ensemble du territoire en Très Haut Débit, soit plus de 500 communes et plus de 500 000 habitants, à l'horizon 2030, pour un investissement de 500 M€. L'objectif, tel que défini dans le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, est de couvrir la quasi-totalité de la Haute-Garonne en fibre optique, jusqu'à l'abonné.

Afin de répondre à l'urgence de certains territoires, une première phase a été engagée pour améliorer la qualité du débit d'ici à 2020 (4 Mbit/s minimum et jusqu'à 100 Mbit/s) de 2 260 000 accès à internet (foyers, entreprises, administrations...) dans 549 communes du département. Cette première phase mobilise 180 M€ dont 22 M€ par le Conseil départemental aux côtés des EPCI (16,8 M€), de la Région (18 M€), de l'Etat (30,7 M€) et de l'Europe (8 M€) et 80 M€ par les recettes des opérateurs.

Sans attendre le déploiement de la fibre directement dans les foyers, les entreprises et les services publics, Haute-Garonne Numérique a voulu répondre à l'urgence en mobilisant, dès à présent, deux technologies disponibles pour améliorer de manière conséquente les zones à faible débit internet, qui sont la montée en Débit DSL (Remplacement d'une partie du réseau DSL en fil de cuivre par de la fibre optique) et la Radio 4G Fixe (technologie « sans fil », c'est-à-dire hertzienne, à partir d'un point haut (pylône, château d'eau, église...).

En 2017, 3 sites de montée en débit DSL ont été mis en service et 22 stations Radio 4G fixes ont été ouvertes sur le territoire.

En 2018, 40 sites de montée en débit DSL seront mis en service et 70 stations Radio 4G fixes supplémentaires seront créées.

Au total, 30 000 foyers potentiels auront accès à un débit de 30mbit/s en 2018.

Le déploiement de la fibre fera l'objet d'une délégation de Service Public, qui sera retenue dans le premier semestre 2018. Les premiers travaux débiteront avant fin 2018 et les premiers raccordements interviendront l'année suivante.

L'accessibilité au Très Haut Débit par la fibre sera effective dès 2019.

L'objectif de 170 000 prises équipées sur 5 ans sera dépassé pour se rapprocher d'une couverture quasi-complète du département (265 000 prises), sur une même période et à coût public constant.

5 - Un plan de développement durable et de transition énergétique de 150 M€ sur 5 ans

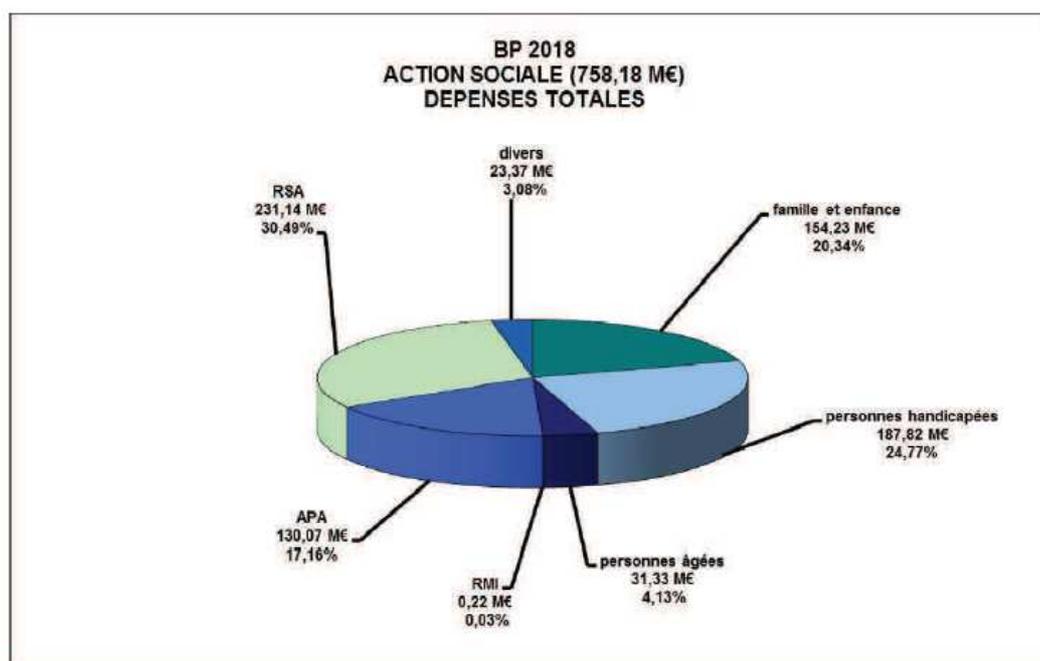
Face à l'urgence climatique, le Conseil départemental a voté en janvier 2017 un programme d'actions comportant 41 mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité et améliorer la qualité de vie des Haut-Garonnais.

Parmi ces mesures, 1 700 000 euros vont être engagés en 2018 pour aménager 24 aires de covoiturage sur l'ensemble du département et créer 351 places supplémentaires pour porter à 481 le nombre de places sur ces 25 aires.

Par ailleurs, la collectivité est mobilisée pour le développement des pistes cyclables sur le territoire. En 2018, près de 2,5 M€ seront consacrés à la finalisation du projet Trans Garona qui relie la Haute-Garonne à l'Espagne, sur le tronçon de la partie haut-garonnaise reliant Fronsac à Fos, et 0,4 M€ pour le renforcement de la piste cyclable du Canal du Midi et la sécurisation du parcours cyclable de la Garonne.

III – REPONDRE TOUJOURS PLUS EFFICACEMENT A LA DEMANDE SOCIALE

Dans une période économique qui touche les plus vulnérables, l'action sociale, qui représente déjà près de la moitié (48,02 %) des dépenses du Département verra ses crédits augmenter de près de 24 M€. S'il est constaté pour la seconde année consécutive une moindre évolution des allocations relatives au Revenu de Solidarité Active (RSA), la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), les dépenses liées à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) suite à la loi d'Adaptation de la Société à la Vieillesse (ASV) et les dépenses liées à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) vont évoluer de façon significative en 2018.



1 - Un effort renforcé pour la protection de l'enfance

D'un montant de 159,644 M€, les dépenses pour l'aide sociale à l'enfance et à la famille augmentent en 2018 de 10 % par rapport au BP 2017.

Cette augmentation est liée à la volonté du Département de diversifier et de renforcer l'offre d'accueil. En Haute-Garonne, près de 4 300 jeunes sont actuellement pris en charge par les services départementaux de l'aide à l'enfance.

De plus, dans l'hypothèse où la dynamique des flux se maintiendrait en 2018, le Département devra prendre en charge entre 30 à 50 nouveaux mineurs non accompagnés supplémentaires pour un coût compris entre 1,3 M€ et 2,25 M€.

Le Conseil départemental prévoit la création de 400 places d'accueil pour la protection de l'enfance sur les deux prochaines années, à raison de 200 par an. Par ailleurs, en 2018, le Département procèdera au recrutement et à la formation de 60 nouvelles assistantes familiales.

2 - Forte augmentation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des dépenses en faveur du Handicap

En 2018, le versement de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) continue d'augmenter pour atteindre 130,07 M€ contre 127,39 M€ au compte administratif 2017 (estimé). Cette hausse s'explique essentiellement par les nouvelles dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et à l'augmentation des bénéficiaires. Au total, avec les frais d'hébergement, le Département consacre 161,4 M€ aux personnes âgées en 2018.

Au 30 juin 2017, 28 963 personnes âgées bénéficiaient de l'APA (20 254 à domicile et 8 709 en établissements), contre 27 816 au 30 juin 2016, soit une progression de 4,1 %.

Les dépenses en faveur des personnes handicapées sont également en hausse de + 3,18 % par rapport à 2017, avec un montant de 187,82 M€, suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, à la réévaluation du montant de la PCH et aux nouvelles dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

3 - Baisse du nombre d'allocataires du RMI – RSA

En 2018, après des années de progression importante, les allocations RMI/RSA sont estimées en légère baisse (- 0,95 %, soit – 2 M€) par rapport à 2017 avec 208 M€.

Pour la seconde année consécutive, le nombre de bénéficiaires recevant une allocation du Conseil départemental est en baisse : 35 644 bénéficiaires au 30 septembre 2017 contre 36 402 bénéficiaires au 30 septembre 2016 soit – 2,08 % (pour rappel : -1,44 % entre 2015 et 2016). Cette baisse vient compenser les deux revalorisations de 2017 : 0,4% en avril au titre de l'inflation et 1,62 % en septembre, dernière hausse programmée dans le cadre du plan pauvreté.

4 - Augmentation de la contribution au Service départemental d'Incendie

Pour répondre à la croissance démographique, la contribution du Conseil départemental au Service Départemental d'Incendie et de Secours continue d'augmenter pour atteindre un montant de 49 M€, soit + 2 % par rapport à 2017. Le Département contribue ainsi à hauteur de 65% du financement du budget du SDIS.

Le Conseil départemental participe également fortement aux investissements du SDIS à hauteur de 2 M€ par an.

IV – PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES HAUT-GARONNAIS

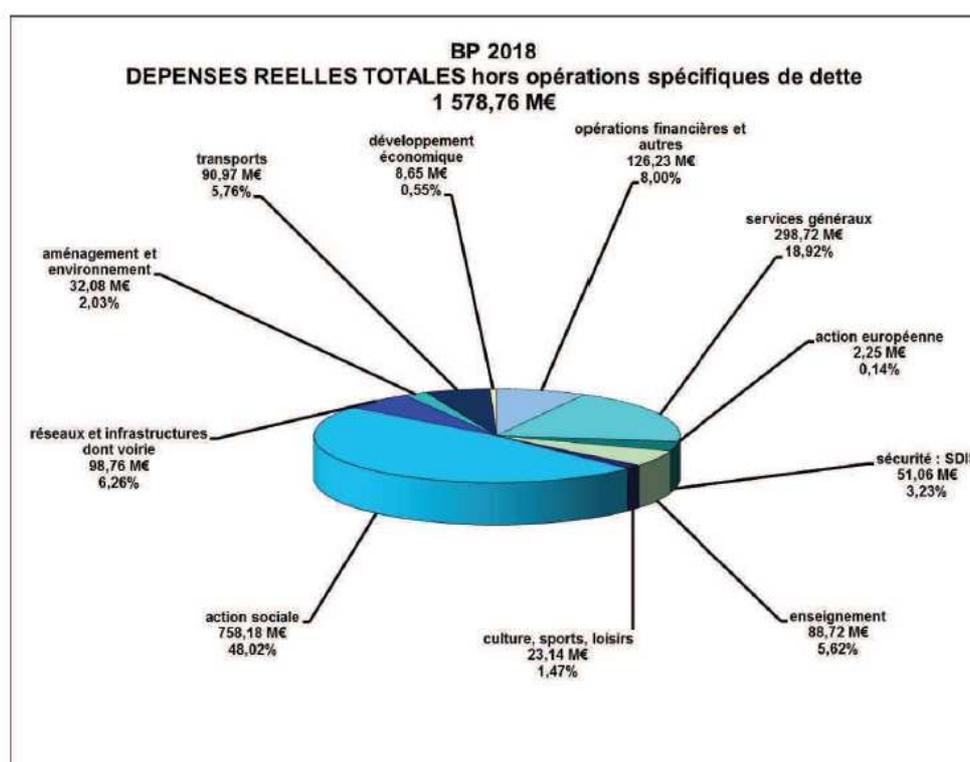
Afin de préserver le pouvoir d'achat des Haut-Garonnais, le Département a décidé, pour la troisième année consécutive du mandat, de ne pas augmenter les impôts. Le taux de taxe foncière sera donc stabilisé.

Le Conseil départemental, qui est le délégataire de la Région pour les transports scolaires, a fait également le choix de maintenir la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves du département et l'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes.

En 2018, un budget de 49,38 M€ est prévu pour assurer les transports scolaires des élèves haut-garonnais. En 2017, 74 219 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires, ce qui représente une économie par famille de 662€/an et par enfant.

6,2 M€ seront consacrés à l'aide à la restauration scolaire pour les familles modestes. Cette mesure permet la prise en charge des frais de demi-pension, soit à 100 %, soit à 50%, en fonction des ressources du foyer. Au premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018, 19 703 collégiens demi-pensionnaires bénéficient de cette aide.

V – LES AUTRES DEPENSES PUBLIQUES



VI – UN BUDGET EQUILIBRE

1 – Un territoire dynamique

Les ressources du Conseil départemental sont principalement constituées des impositions directes (taxe foncière sur les propriétés bâties, cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises...), des Droits de Mutation à Titre Onéreux et de dotations versées par l'Etat.

Le Conseil départemental bénéficie d'une évolution favorable des droits de mutation, due au dynamisme du marché immobilier toulousain. Ceux-ci sont estimés à 255 M€ en 2017, contre des encaissements de 207 M€ en 2016 et 190,9 M€ en 2015.

Les évolutions de compétences ont de leur côté entraîné le transfert à la Région d'une part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par le Département. (25% des 48,5 % perçus par le Département). La nouvelle part du Département est de 23,5 %. Le transfert de compétence a également entraîné la mise en place d'une dotation de compensation annuelle versée à Toulouse Métropole pour un montant de 18,81 M€.

2 – La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Depuis 2016, la collectivité s'attache à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, tout en améliorant l'efficacité de son action publique.

L'évolution de l'effectif et de la masse salariale reste ainsi maîtrisée en 2017. L'effectif total en janvier 2017 est de 6 620, contre 6 767 agents en janvier 2016.

En 2017, 135 agents ont été transférés à Toulouse Métropole, suite à la loi NOTRe.

En 2018, l'effectif est estimé à 6 665 agents.

Le nombre de saisonniers d'été a été maintenu en 2017 à 400, comme en 2016.

Cette maîtrise de la masse salariale s'accompagne d'une démarche de dialogue social et de management participatif instaurée en 2016 par la nouvelle majorité au sein de l'administration, dans le but de rationaliser le fonctionnement des services tout en préservant les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents.

Après deux années d'évolution modérée, les charges de personnel sont cependant en légère hausse en 2017, (3,2 % à périmètre constant) et s'élèvent à 282 633 905 euros au BP 2018, contre 275 950 894 euros en 2017 (Compte Administratif estimé).

Cette augmentation est due pour une part aux besoins croissants de la population en forte hausse démographique, notamment dans le domaine social, qui requiert le renforcement des effectifs pour un montant estimé à 2,32 M€ sur l'année.

Elle résulte également de mesures gouvernementales, comme la hausse du point d'indice de la fonction publique qui a généré un impact en année pleine de 0,9 %, l'augmentation du taux de la contribution à la CNRACL part employeurs et la mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Les charges d'administration et de moyens ont quant à elles été stabilisées et sont estimées à 110 M€ en 2017 contre 112,13 en 2016, grâce notamment à une très bonne maîtrise des dépenses d'énergie et de carburant qui ont baissé de 2 M€, soit 10,6 %.

3 – Un nouveau pacte avec l’Etat

Au cours de la période 2015-2017, les collectivités locales ont dû contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 11 Md€. La Haute-Garonne, à l’instar des autres collectivités locales, a participé au redressement des comptes publics via une baisse annuelle de sa Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de 20 M€ de 2014 à 2017, soit 150 M€ de perte cumulée sur la période. Cette baisse s’est également accompagnée en 2017 d’une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 4 M€.

La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit la conclusion d’un pacte financier entre l’Etat et les collectivités locales les plus importantes, dont l’objectif est de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an inflation comprise, de même que le recours à l’emprunt, dans le but de résorber le déficit public grâce à l’action des collectivités locales.

A terme, le niveau des ressources versées par l’Etat, principalement la DGF, dépendrait de l’atteinte de cet objectif.

En 2018, La DGF est estimée à un montant proche de celui de 2017 soit 102,38 M€, contre 102,43 M€ en 2017.

4 – La solidarité avec les autres Départements

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne subit, depuis 2011, une forte augmentation de la contribution de péréquation. Cette contribution, destinée à l’équité territoriale, consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ».

Pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne, cette péréquation est estimée à 27,5 M€ en 2018, contre 21,5 M€ en 2017, sachant qu’elle était de 4,4 M€ en 2011.

En pesant sur la section de fonctionnement, le coût croissant de cette contribution réduit d’autant l’épargne brute.

5 – Un autofinancement pérenne

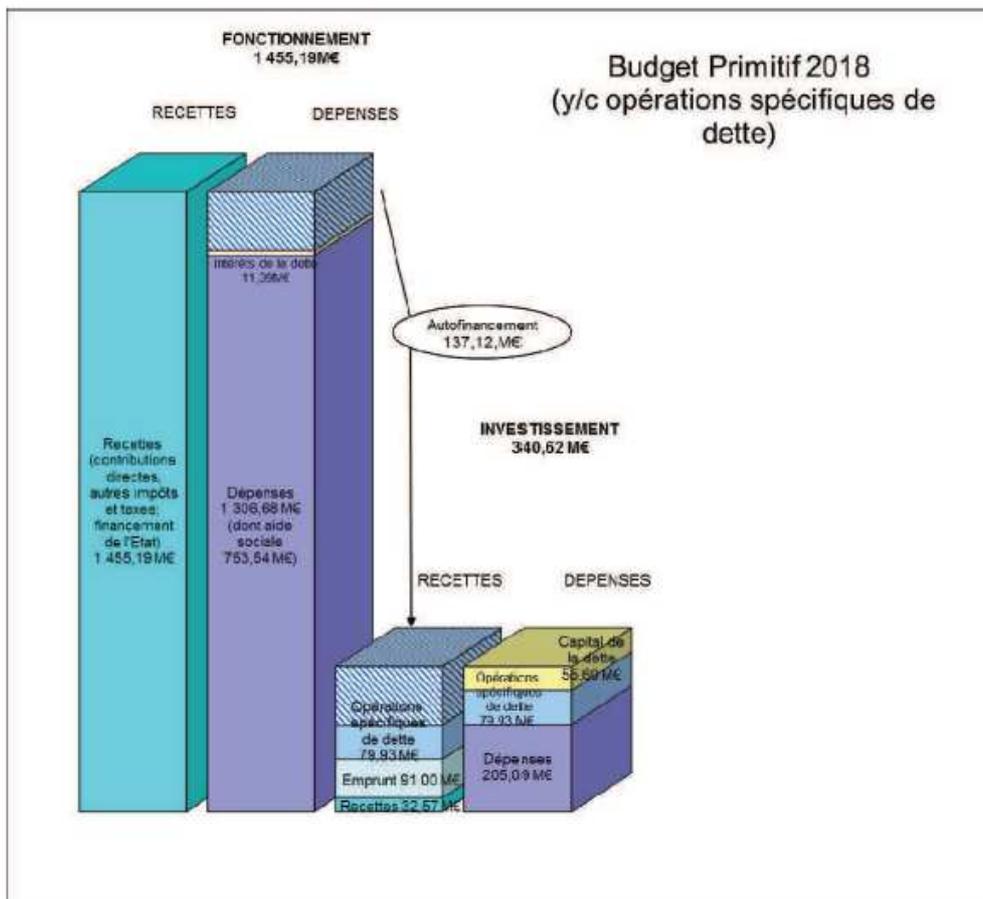
La politique ambitieuse du Département en termes d’investissements et de solidarité repose sur un niveau d’autofinancement pérenne d’au moins 130 M€ par an sur les années à venir. En 2018, il est estimé à 137,12 M€.

L’encours de la dette connaît une baisse sensible depuis 2013, qui s’explique essentiellement par un moindre recours à l’emprunt depuis 2014. Au 1er janvier 2018, il s’établit à 493,6 M€, en baisse de 6,6 % par rapport à 2016.

L’intégralité de cette dette est constituée d’emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler.

L’encours de la dette par habitant s’élève à 363 €, inférieur à la moyenne des Départements de la même strate s’établissant à 564 € (sources DGCL). Ceci est le résultat de la hausse de la population haut-garonnaise associée à la baisse de l’encours.

De plus, conséquence des taux variables bas et d'une gestion active de la dette, le taux moyen de la dette est de 2,21 % en 2017, contre 2,41 % pour la moyenne des autres départements en 2016 (source Finance Active).



VII – LES CHIFFRES



Budget primitif 2018 : 1,578 760 milliard d'euros

Budget primitif 2017 : 1,515 630 milliard d'euros

- **Investissements** (hors opération de dette) :

205 M€ (BP 2018)

174,524 M€ (estimé CA 2017)

- **Dépenses de fonctionnement** (*hors provisions*) :

1,318 milliard d'euros (BP 2018)

1,277 milliard d'euros (estimé CA 2017)

> RSA :

231,36 M€ (BP 2018) dont allocations 208 M€ estimées

231,86 M€ (BP 2017) dont allocations 210 M€ estimées

Bénéficiaires RSA : 35 644 bénéficiaires au 30 septembre 2017, 36 402 bénéficiaires au 30 septembre 2016 soit - 2,08 %

> APA :

130,07 M€ (BP 2018)

127,39 M€ (BP 2017)

118 M€ (CA 2016)

Bénéficiaires APA : 28 963 bénéficiaires au 30 juin 2017, 27 816 bénéficiaires au 30 juin 2016 soit + 4,1 %

> Gratuité transports scolaires : 49,38 M€ (BP 2018)

> Aide à la restauration scolaire : 6,2 M€ (BP 2018)

- **Masse salariale** :

6 665 agents en 2018

6 620 en janvier 2017

6 767 en janvier 2016

- **Épargne brute** :

137,12 M€ (BP 2018)

151 M€ (estimé CA 2017)

193 M€ (CA 2016)

- **Encours de la dette** :

493,6M€ (CA 2017/BP 2018)

528 M€ (CA 2016/BP 2017)

584 M€ (CA 2015/BP 2016)

363 €/hab. en 2017 (moy. dép. même strate de population : 564 €/hab.)

- **Dotations Globales de Fonctionnement** :

102,38 M€ (BP 2018)

102,43 M€ (estimé CA 2017)
 123 M€ (2016)
 143 M€ (2015)

- Péréquation :

- 27,5 M€ (BP 2018)
- 21,5 M€ (estimés CA 2017)
- 21,1 M€ en 2016
- 19,1 M€ en 2015
- 10,8 M€ en 2014
- 1,5 M€ en 2013

Comptes administratifs depuis 2015

					(en Millions d'Euros)	
					au 25/10/2017	
STRUCTURE DES COMPTES ADMINISTRATIFS						
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2015	évol° 2015/2014	2016	évol° 2016/2015	CA2017 estimé	évol° 2017/2016
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	457,683	0,93%	511,803	3,71%	519,200	0,49%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	259,335	1,85%	318,274	4,68%	368,168	3,78%
dont Intérêts de la dette	14,700	-12,10%	13,901	-5,44%	11,324	-18,54%
Epargne de gestion (RRF-DRF hors Intérêts)	213,048	-5,12%	207,430	-2,64%	162,356	-21,73%
Epargne brute (RRF-DRF)	198,348	-4,56%	193,529	-2,43%	151,032	-21,96%
Capital de la dette	68,048	16,39%	55,969	-17,75%	55,874	-0,17%
Epargne nette (Epargne brute - capital dette)	130,300	-12,76%	137,560	5,57%	95,158	-30,82%
SECTION D'INVESTISSEMENT	2015	évol° 2015/2014	2016	évol° 2016/2015	CA2017 estimé	évol° 2017/2016
<u>Ressources</u>	<u>359,026</u>	<u>-7,84%</u>	<u>337,432</u>	<u>-6,01%</u>	<u>300,581</u>	<u>-10,92%</u>
Epargne brute (RRF-DRF)	198,348	-4,56%	193,529	-2,43%	151,032	-21,96%
Ressources propres	30,681	-21,44%	21,454	-30,07%	34,296	59,86%
Emprunt	129,997	-8,89%	122,449	-5,81%	115,253	-5,88%
<u>Dépenses</u>	<u>333,301</u>	<u>-6,50%</u>	<u>319,432</u>	<u>-4,16%</u>	<u>322,609</u>	<u>0,99%</u>
Investissements hors dette	147,756	-21,33%	141,014	-4,56%	174,525	23,76%
Remboursement d'emprunt	185,545	10,02%	178,418	-3,84%	148,084	-17,00%
dont remboursements anticipés	117,497	6,63%	122,449	4,21%	94,134	-23,12%
Emprunt net	12,500		0,000		21,119	